

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt et un du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), DANIERE Sébastien (2è adjoint), GONDEAU Stéphanie (3è adjointe), Mr BRETON Jean-Jacques (4è adjoint), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, FAVRE Pierre, AUBONNET Michel.

ABSENTS EXCUSES : Mmes PEGUET-CHASSY Isabelle, FONGY Carole, Mrs DUPERRAY Mathieu, BUTTY Sylvain.

=====
Ordre du jour :

- **Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de remplacement de l'éclairage de la salle des sports.**
- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire présente les excuses de Mrs DUPERRAY Mathieu, BUTTY Sylvain et Mmes PEGUET-CHASSY Isabelle et FONGY Carole.

Désigne Monsieur AUBONNET Michel comme secrétaire de séance.

- **CHOIX DE L'ENTREPRISE – TRAVAUX REMPLACEMENT ECLAIRAGE SALLE DES SPORTS.**

Monsieur le maire rappelle que la consultation des entreprises a été lancée pour les travaux de remplacement de l'éclairage de la salle des sports. Chaque entreprise consultée a été destinataire d'un cahier des charges. Les 4 entreprises consultées ont répondu : à savoir :

- SAS DUGELET pour un montant de 12 4899,05 € HT soit 14 986,86 € TTC
- Ets BECOT AUBONNET pour un montant de 10 655,67 € HT soit 12 786,80 € TTC
- Ets THEVELEC pour un montant de 13 730,45 € HT soit 16 476,54 € TTC
- SAS ROCHARM pour un montant de 9 870,00 € HT soit 11 844,00 € TTC

Après analyse des offres, il s'avère que 2 entreprises n'ont prévu que 2 zones d'éclairage alors qu'il en avait été demandé 3, ces dernières ont donc été écartées.

Techniquement les 4 entreprises présentent les mêmes caractéristiques, économiquement l'offre de l'entreprise SAS ROCHARM est la mieux disante pour un montant de travaux de 11 844,00 € TTC.

Le conseil municipal après vote à 8 voix pour et 2 abstentions **DECIDE** de retenir l'entreprise la mieux-disante : à savoir SAS ROCHARM pour un montant de travaux de 11 844,00 € TTC.

➤ **SUBVENTION AU PROFIT DU CPE ECOLE PUBLIQUE - remboursement frais transport SNCF (sortie musée des Confluences Lyon)**

Monsieur le Maire explique que chaque année la commune octroie à l'école publique Aquarelle une aide pour les sorties scolaires réglée après production des factures de transport ou entrées. Cette année une classe de l'école s'est rendue au musée des confluences à LYON en train. Or, la SNCF n'a pas pu émettre de facture avant le départ. Par conséquent, pour permettre de débloquer la situation, le CPE a réglé les frais de transport SNCF d'un montant de 250,20 €. Afin d'apporter son aide financière au titre des sorties scolaires, monsieur le maire propose que la commune rembourse au CPE le montant de la facture de la SNCF sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de verser au CPE sous forme d'une subvention exceptionnelle la somme de 250.20 € correspondant au montant des frais de transport SNCF.

QUESTIONS DIVERSES :

- Démission

Monsieur le maire fait part du courrier de Mr MERCIER Ludovic annonçant sa démission du conseil municipal en date du 17 Juillet 2021. Comme la procédure l'exige le courrier sera transmis à Madame la Préfète pour information.

- Compte rendu réunion étude rénovation mairie :

Monsieur le maire informe qu'une réunion a eu lieu le 15 juillet dernier avec le groupe de travail « rénovation mairie » et l'architecte en charge de l'étude ; un premier avant-projet sera présenté par l'architecte courant septembre établi en fonction des desideratas des élus et des contraintes techniques et réglementaires à respecter : quelques suggestions ont été évoquées : modification de l'entrée de la mairie et l'accueil du secrétariat, déplacement des archives au rez de chaussée, modification du système de chauffage, réfection sol secrétariat, création d'un 2^e accès salle du conseil municipal exigé au titre de la sécurité, création de logements à l'étage etc...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.